

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1er octobre 2020
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 57

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/10/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2020
(accusé de réception du 06/10/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention concernant l'organisation d'animations entre le service de l'Animation du
patrimoine de la ville de Quimper et le Comité de Quimper du Secours Populaire
Français - Année 2021**

**Une collaboration a été engagée en 2020 avec le Secours Populaire Français afin
d'élargir l'accès à la culture pour les personnes accueillies par le Comité de Quimper. Il
est proposé de prolonger ce partenariat.**

La ville de Quimper considère l'accès à la culture comme un droit fondamental pour chacun.e et notamment pour ceux et celles qui en sont le plus éloigné.e.s. Quimper, ville d'art et d'histoire, grâce à l'action du service de l'animation du patrimoine, poursuit l'ambition de permettre à chaque Quimpérois, chaque visiteur, de s'approprier l'histoire et le patrimoine de la ville pour mieux l'habiter, l'apprécier, la comprendre. Dans cette mission, la Ville se veut également partenaire des acteurs associatifs qui œuvrent auprès de tous les publics et tient à les soutenir dans leur action bénévole qui complète celle de la collectivité pour faire vivre la solidarité, le lien social et le respect de la personne.

Une collaboration a été engagée en 2020 avec le Secours Populaire Français afin d'élargir l'accès à la culture pour les personnes accueillies par le comité de Quimper. Une convention annuelle leur a permis de suivre en 2020 un programme d'activités adaptées, avec une guide conférencière du service de l'animation du patrimoine. Face à l'appétence des accueillis.e.s pour ces propositions culturelles, la ville de Quimper et le Secours Populaire Français ont souhaité poursuivre leur coopération et élargir l'offre de visites et ateliers.

En contrepartie, le comité de Quimper du Secours Populaire Français règlera une participation annuelle de 100 € à la ville de Quimper.

La présente convention définit les modalités du partenariat pour l'année 2021. A l'issue de cette deuxième année, l'évaluation des actions permettra de décider de la poursuite des actions.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer cette convention pour l'année 2021.